

ASSOCIATION INTER SPORTS ET LOISIRS : AISL

34150 LA BOISSIERE – aisl.assos@hotmail.com - www.aisllaboissiere.fr

NOM :

PRÉNOM :

NOM(S) et PRÉNOM(S) des deux parents (pour les mineurs):.....

Date de naissance pour les enfants :.....

ADRESSE :

TÉLÉPHONE (Obligatoire pour les parents d'enfants mineurs) :

ADRESSE MAIL (Obligatoire) :

PAIEMENT: En espèces Par chèque : n°.....
⇒ Paiement échelonné n°..... / /
Octobre 2020 novembre 2020 Janvier 2021

Remise fidélité : Nous proposons une remise de 10% dès la deuxième activité au sein d'un même foyer fiscal. Et une remise de 25 % pour les adhérents 2019-2020 en raison du trimestre confiné. **Ces remises non sont pas cumulables.**

Attention :

- L'engagement dans une activité se fait à l'année. L'adhésion et le forfait COVID 19 sont obligatoires.
- Un certificat médical est obligatoire (valable 3 ans) ; à renouveler chaque année pour la boxe et pour les personnes de plus de 70 ans.
- 7 personnes minimum doivent être inscrites et avoir réglé l'activité pour son maintien (10 minimum pour barre au sol)
- les activités gym adultes, yoga, barre au sol et boxe sont limitées en nombre de personnes au regard des mesures sanitaires ; si ce nombre est dépassé, une priorité sur les résidents de La Boissière pourra être appliquée.
- Des mesures sanitaires sont mises en place pour votre sécurité merci d'en prendre note et de signer le document joint

ACTIVITES ET TARIFS ANNUELS

	Montant des activités :	
<input type="checkbox"/> GYM (3-6 ans) - Lundi 17h15 -18h00 : 130,00 € / personne	
<input type="checkbox"/> DANSE (6-11 ans) - Lundi 18h00 – 19h00 : 130,00 € / personne	
<input type="checkbox"/> GYM ADULTE - Lundi 19h00 -20h00 : 130,00 € / personne	
<input type="checkbox"/> YOGA - Mardi 19h00 - 20h30 : 180 € / personne	
<input type="checkbox"/> CLUB PHOTO - Mardi 20h30 – 22h00 : 60 € / 100 € pour les couples	
<input type="checkbox"/> THÉÂTRE (7-11 ans) – Mercredi - 17h30-18h30 : 170 € / personne	
<input type="checkbox"/> BOXE – Mercredi - 19h00-20h45 : 170 € / personne	
<input type="checkbox"/> DANSE (4-6 ans) - Jeudi 17h15 – 18h15 : 130,00 € / personne	
<input type="checkbox"/> BARRE AU SOL - Jeudi 18h30-19h30 : 130 € / personne	
<input type="checkbox"/> RANDONNÉE PÉDESTRE – Mardi et Dimanche : 205 € / personne	
<input type="checkbox"/> Autre activité dans le foyer fiscal permettant l'application des -10%	-
ou <input type="checkbox"/> Adhérent inscrit en 2019- 2020 -25%	-
	Sous total
<input type="checkbox"/> Adhésion (obligatoire): 15 € /personne + forfait matériel COVID 19 :5€	20...€.....
	<u>Montant total à payer :</u>

Autre fiche(s) associée(s) : **IMPORTANT A MENTIONNER !**
Nom(s)-Prénom(s).....
Nom(s)-Prénom(s).....

AISL - Règlement intérieur simplifié pour les activités

Je soussigné(e),

Déclare avoir lu le règlement intérieur de l'AISL et accepte les conditions d'adhésion et de participation aux activités de l'association.

Fait à La Boissière le

Signature :

Droit à l'image :

L'AISL peut être amenée à diffuser des photos de ses activités (sur le site de l'association, dans les articles du journal de La Boissière...) sur lesquels vous (ou votre enfant) vous trouvez ?

oui, j'accepte

non, je refuse

AISL – Déclaration de choix éclairé

Je soussigné(e),
adhérent / parent d'adhérent mineur (nom et prénom du mineur) :

reconnais avoir reçu et compris les règles d'accès et les règles de vie liées à la pandémie de COVID-19 du protocole sanitaire ci-joint et m'engage à les respecter dans leur intégralité sans exceptions.

Je m'engage notamment à :

1. adopter les gestes barrières

- Je me lave très régulièrement les mains
- Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- J'utilise un mouchoir à usage unique et je le jette après utilisation
- Je salue sans serrer la main ni embrasser
- Je porte un masque pour entrer et sortir de la salle et pour tout déplacement

2. respecter la consigne de distanciation de 2m si je ne porte pas de masque et de 1m minimum dans toute situation

- Je m'engage à ne pas me rendre aux activités en cas de symptômes tels que de la toux, de la fièvre, des difficultés de respiration, des maux de tête et/ou de gorge, des courbatures, une grande fatigue, une perte de l'odorat et/ou du goût.
- Si je suis détecté(e) COVID je m'engage à le signaler à l'adresse suivante aisl.assos@hotmail.com afin que l'association prévienne les personnes inscrites à la même activité

Fait à La Boissière le

Signature :

AISL - Règlement intérieur simplifié pour les activités

Ce document est à lire par l'adhérent lors de son inscription aux activités.

Inscription :

L'inscription aux activités est annuelle (de mi-septembre à fin juin). Toute inscription impose une adhésion à l' AISL.

Règlement :

L'adhérent s'engage pour l'année et doit effectuer le règlement des activités pour l'année complète en début de saison pour l'année scolaire en cours. L'adhérent a la possibilité de faire trois chèques qui seront encaissés à 1 ou 2 mois d'intervalle.

Un cours d'essai est gratuit pour chaque activité proposée.

Les activités doivent être réglées au plus tard mi-octobre 2020

Si l'adhérent décide d'arrêter à sa convenance une activité en cours d'année, en aucun cas il ne pourra prétendre à un remboursement des frais engagés.

Certificat médical :

Pour garantir la sécurité des pratiquants et des intervenants lors des activités sportives, il est demandé à l'adhérent de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive.

Si celui-ci ne fournit pas ce certificat, en aucun cas l'adhérent ne pourra tenir l'association responsable en cas de problème de santé pendant l'activité.

Déroulement des activités :

La majorité des cours ont lieu à la salle des fêtes de La Boissière. Il est demandé aux pratiquants de respecter les lieux.

En cas d'indisponibilité de la salle, certains cours peuvent être déplacés ou annulés. Dans la mesure du possible, il vous sera proposé un cours de rattrapage.

L'équipe vous informera des divers changements par le biais de la messagerie et exceptionnellement par téléphone.

Pour la pratique de la randonnée, un covoiturage est établi afin de se rendre au point de départ des parcours. Le point de rendez-vous se situe sur le parking de la salle des fêtes. L'heure de départ est établie par les intervenants.

Toutes discussions à caractère politique, confessionnel ou tendancieux sont interdites au sein de l'association.

Pour réaliser un diaporama représentatif des activités annuelles, il se peut que l'association prenne des photos des participants.

AISL - Dispositions CORONAVIRUS
--

En raison des événements sanitaires la saison risque d'être perturbée, nous nous en excusons par avance. Afin de limiter la diffusion du virus, les activités seront organisées selon les consignes sanitaires que nous vous demandons de respecter :

L'association fournit du gel hydro-alcoolique pour l'ensemble des adhérents et professeurs, ainsi que du matériel de nettoyage, et des masques pour les professeurs.

- chaque participant utilise son propre matériel, l'association ou les professeurs ne peuvent pas prêter du matériel lors des activités (tapis, briques, élastiques, ...)
- les intervenants et pratiquants doivent réaliser une hygiène des mains lors de leur arrivée dans la salle (lavage des mains ou friction avec du gel hydro alcoolique),
- le port du masque est obligatoire lors des arrivées et départs, de l'installation des activités et pour tout déplacement dans la salle,
- l'accès au sanitaire sera limité (ouverture uniquement sur demande à l'intervenant)
- la circulation se fera à sens unique entrée par le hall et sortie par la terrasse,
- il n'y aura aucuns contacts entre les pratiquants, ni avec les intervenants,
- la salle devra être aérée systématiquement entre chaque cours,
- l'espace pour chaque pratiquant sera définie à l'avance (4 m²)
- le nombre de pratiquants en salle sera limité en fonction des activités et au regard de la superficie de la salle

En cas de symptômes :

- toute personne présentant des symptômes ORL, respiratoires et/ou de la fièvre ne devra pas se présenter à son activité mais restera chez elle,
- tout pratiquant détecté COVID devra le signaler à l'adresse suivante aisl.assos@hotmail.com afin que l'association prévienne les personnes inscrites à la même activité.

Une liste d'émargement pour chaque séance devra être complétée par les pratiquants.

Toutes personnes ne respectant pas ces consignes pourra être rappelée à l'ordre.